



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille quatorze, le trois novembre à dix-huit heures, le Bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des Chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY.

ETAIENT EXCUSES : MM. André CASSOU, Patrice LAURENT, Francis LAYUS, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

**OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES EUROLACO 2 - LOT
N° 6 : PLANTATIONS, MOBILIER ET PETITE MACONNERIE -
AUTORISATION DONNÉE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU
MARCHE**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics a été lancée le 4 juillet 2012, décomposée en 6 lots.

Le lot n° 6 : plantations, mobilier et petite maçonnerie a été attribué puis notifié à la société PLISSON le 22 octobre 2012 pour un montant forfaitaire de 484 799,07 € HT.

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de la zone d'activités EUROLACO 2, des ajustements et des compléments sur les aménagements paysagers doivent avoir lieu au niveau des rives du Toche, des bassins de rétention des eaux pluviales, des murets maçonnés en entrée de lots. De plus, à la demande de la communauté de communes de Lacq-Orthez, les éléments de mobilier initialement prévus au marché sont remplacés par du mobilier en PVC recyclé présent sur tous les nouveaux aménagements de la collectivité. Ces modifications entraînent des plus et moins-values.

Le montant total de ces travaux supplémentaires s'élève à 14 337,49 € HT, soit une augmentation de 2,96 % sur le montant du marché du lot 6.

Eu égard aux développements précédents, le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 2 au marché,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.



Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

Jacques CASSIAU-HAURIE

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Communauté de communes de LACQ-ORTHEZ
Numéro de l'acte	BECCLO-2014-330
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	1.2.5 - Avenants
Objet de l'acte	Avenant n 2 au marché relatif aux travaux d'aménagement de la zone d'activités Eurolacq 2 - lot 6 : plantations, mobilier et petite maçonnerie
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-200039204-20141103-BECCLO-2014-330-DE
Date de transmission de l'acte	06/11/2014
Date de réception de l'accuse de réception	06/11/2014